



## Credit maison suite a separation

Par **claudio20**, le **15/04/2019** à **09:17**

Bonjour,

Question pour un ami :

mariés, ils ont fait construire leur résidence principale, à l'époque le prêt était sur Monsieur, emprunteur principal, et Madame en co-emprunteur. A l'époque il n'y avait que lui qui travaillait. Le terrain est au nom de Madame.

Suite à la séparation et au divorce non prononcé, Monsieur a laissé la maison car ses enfants vivent là-bas, et a continué de payer le prêt sur son compte perso pendant 2 ans.

Aujourd'hui, le prêt a été racheté par Madame sans que Monsieur ne soit au courant et jamais rien signé. Est-ce normal ?

De plus, a-t'il droit à une part de la maison (crédit payé pendant 13 ans), tout en sachant que le terrain est à son ex-épouse.

Merci d'avance.

Par **Tisuisse**, le **15/04/2019** à **09:54**

Bonjour,

Il faut distinguer la propriété de la maison d'une part, et son financement d'autre part. Ce sont

2 choses bien distinctes en droit.

En ce qui concerne la propriété de la maison, ayant été construite sur un terrain appartenant à Madame, c'est Madame qui en est propriétaire sauf mention contraire sur le titre de propriété. Donc, Monsieur n'aurait aucune part de cette maison. Il aurait fallu que, à l'époque, Monsieur rachète à Madame une part du terrain pour que la maison soit aussi à lui.

En ce qui concerne la prêt et son remboursement, c'est le contrat de prêt qui prime. Monsieur était co-emprunteur avec Madame, Madame a racheté le solde du prêt auprès de l'organisme financier, rien d'anormal dans cette situation. Par contre, il pourrait, éventuellement, avoir droit à une "récompense" selon que Madame a retravailler lorsqu'ils vivait encore avec elle, et selon les revenus de Madame. Le mieux est de poser la question à son avocat Et au notaire.

Par **claudio20**, le **15/04/2019** à **11:14**

merci tissuisse

il s'étonnait de ne pas avoir été informé que le prêt fut racheté